



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 9 février 2021]**

Date de la convocation

3 février 2021

Date d'affichage

10 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Eric PILUDU

**Absents** :

**N° 007/ 2021**

*Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE*

**OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention pour une étude concernant la rénovation de toitures des bâtiments de la Maison des Vins à l'abbaye Saint-Michel**

Suite aux constats établis par rapport aux toitures des bâtiments de la Maison des Vins à l'abbaye Saint-Michel, une étude comprenant un diagnostic et une maîtrise d'œuvre est à effectuer par un architecte du patrimoine, le bâtiment étant inscrit au titre des Monuments historiques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DRAC), selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 19 584 € H.T.

Subvention État (40 %) : 7 834 €

Ville de Gaillac (60 %) : 11 750 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat le concours financier mentionné ci-dessus,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20210210-007-2021-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2021  
Date de réception préfecture : 10/02/2021

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 10 février 2021**